

LOI APER

2026 → 2028

Parking de plus
de 10 000 m²
(env. 450 places)

50%

de la surface du parking
doit intégrer des
énergies renouvelables



Parking de plus
de 1 500 m²
(env. 60 places)

50%

de la surface du parking
doit intégrer des
énergies renouvelables

